

Partie I — Penser la santé financière locale en contexte fragile

Introduction

Les finances publiques locales constituent, dans la littérature internationale, un domaine de recherche structuré autour de normes budgétaires, de ratios comptables et de principes d'équilibre issus des économies libérales industrialisées. Les indicateurs de performance financière, qu'ils concernent la solvabilité, la viabilité ou l'autonomie fiscale, s'appuient sur l'hypothèse implicite d'un État de droit fonctionnel, d'une administration rationalisée et de marchés financiers stabilisés. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont perçues comme des entités responsables, dotées de compétences claires, de ressources prévisibles et de dispositifs de reddition de comptes institutionnalisés.

Or, dans de nombreux pays du Sud global, et en particulier dans les États qualifiés de « fragiles », ces postulats se heurtent à des réalités structurellement différentes. Faiblesse de la capacité administrative, dépendance budgétaire vis-à-vis du pouvoir central, instabilité politique chronique, informalité des pratiques de gestion, clientélisme, et faible transparence des flux financiers sont autant de caractéristiques qui perturbent les modèles dominants d'analyse de la santé financière locale. En Haïti, malgré des textes constitutionnels et législatifs affirmant le principe de la décentralisation, les communes restent largement tributaires de ressources extérieures, prises dans des logiques d'arbitrage partisan et de contrôle bureaucratique vertical. Dès lors, comment évaluer la performance financière d'une municipalité lorsque les normes budgétaires, les instruments

comptables et les circuits de financement sont structurellement déséquilibrés ?

Cette première partie vise à poser les fondations conceptuelles et critiques nécessaires à l'élaboration d'un cadre d'évaluation adapté aux réalités de la gouvernance locale en contexte fragile. Elle propose de revenir aux bases théoriques des notions de santé financière communale, tout en interrogeant leur validité épistémologique lorsqu'elles sont transposées à des territoires où l'autorité publique est fragmentée, le lien fiscal est distendu, et les régulations locales sont largement hybridées entre formel et informel.

Le chapitre 1 revient sur les principales approches utilisées pour mesurer la performance financière des gouvernements locaux. Il présente les fondements de la viabilité budgétaire selon la théorie économique et les référentiels comptables issus des pays de l'OCDE. Il met en évidence les logiques de standardisation et d'inspiration néomanagériale qui sous-tendent la production des indicateurs de santé financière. Ces modèles, tout en étant techniquement rigoureux, reposent souvent sur une conception normative de l'autonomie locale et de la gestion budgétaire, peu compatible avec les environnements institutionnels incertains.

Le chapitre 2 introduit une lecture critique des États fragiles à partir des apports de la sociologie politique, de la gouvernance comparée et de l'économie institutionnelle. Il montre que les défaillances financières ne peuvent être comprises comme des dysfonctionnements ponctuels, mais comme le produit de rapports de pouvoir, d'héritages historiques et de configurations territoriales spécifiques. Ce chapitre propose ainsi un déplacement analytique : de la mesure de la « santé » à la compréhension de ses conditions d'existence et de ses obstacles systémiques.

Le chapitre 3 replace l'analyse dans le cas haïtien, en retraçant l'évolution historique du système municipal, les réformes juridiques liées à la décentralisation, les dispositifs actuels de financement local, et les inégalités territoriales face aux ressources publiques. Il met en lumière la complexité institutionnelle dans laquelle les communes doivent évoluer, entre textes ambitieux et réalité budgétaire contrainte, entre missions croissantes et moyens stagnants.

En somme, cette première partie a une double vocation : offrir un cadrage critique des théories de la santé financière locale et contextualiser le cas haïtien dans une perspective postcoloniale et systémique. Elle constitue un préalable indispensable à l'élaboration, dans la partie suivante, d'un modèle d'évaluation plus pertinent, plus souple, et mieux adapté aux dynamiques de gouvernance réellement à l'œuvre dans les territoires dits « fragiles ».

Chapitre 1. Théories classiques de la santé financière des collectivités

Résumé

Ce chapitre établit une revue critique des approches dominantes de la santé financière locale (viabilité, solvabilité, soutenabilité) et des indicateurs de performance mobilisés dans les pays de l'OCDE. Il montre comment la standardisation technocratique tend à masquer les rapports de pouvoir, les inégalités territoriales et les conditions institutionnelles de production des chiffres. En déconstruisant l'universalisation des modèles fiscaux, le chapitre plaide pour une évaluation située, attentive aux asymétries structurelles et aux usages politiques des instruments budgétaires, afin de préparer une transposition prudente vers les contextes fragiles.

Mots-clés : *Santé financière • Finances locales • Indicateurs • OCDE • Standardisation • Évaluation située*

Introduction

La santé financière des collectivités territoriales constitue un champ structurant de la recherche en finances publiques locales, particulièrement dans les pays à économie avancée. Définie comme la capacité d'une administration locale à mobiliser durablement des ressources pour couvrir ses engagements, à investir dans des services essentiels et à résister aux chocs budgétaires sans compromettre sa viabilité, la santé financière est aujourd'hui considérée comme un prérequis à l'autonomie institutionnelle, à la bonne gouvernance et à la résilience territoriale (Hendrick, 2004; Clark, 1988).

Les modèles classiques d'évaluation financière municipale se sont construits à l'interface de la théorie de la décision publique, de la comptabilité gouvernementale et des politiques de performance. Dans cette perspective, la « bonne santé » d'une collectivité se mesure à travers une série d'indicateurs techniques : niveau d'endettement, équilibre budgétaire, taux de recouvrement fiscal, autofinancement, rigidité des charges, etc. Ces instruments, largement utilisés dans les pays membres de l'OCDE, ont été progressivement institutionnalisés dans les cadres réglementaires nationaux (Canada, France, États-Unis, Allemagne) ainsi que dans les programmes d'évaluation comparative promus par les agences de notation, les banques de développement ou les think tanks spécialisés (Rajaonson & Tanguay, 2017; Berne & Schramm, 1986).

L'enjeu dépasse la simple gestion comptable : il s'agit de garantir que les gouvernements locaux puissent exercer leurs compétences de manière efficace, sans dépendance excessive vis-à-vis de transferts extérieurs ou recours non maîtrisés à l'endettement. La santé financière devient ainsi un levier central de légitimité institutionnelle, mais aussi un critère de performance démocratique, dans la mesure où elle conditionne la qualité des services publics locaux et la capacité d'investissement dans les infrastructures, l'éducation, la sécurité ou l'environnement.

Cependant, malgré leur solidité technique et leur potentiel comparatif, ces modèles reposent sur des hypothèses normatives fortes. Ils supposent, entre autres, un cadre institutionnel stable, des règles budgétaires respectées, une capacité administrative minimale, et un comportement électoral sanctionnant les mauvaises gestions. Or, ces hypothèses s'avèrent problématiques lorsqu'on tente de les appliquer à des contextes institutionnellement fragiles, juridiquement instables ou

politiquement polarisés, comme ceux que l'on retrouve dans une large partie du Sud global (Bahl & Bird, 2008; Smoke, 2015).

Ce chapitre propose un retour sur les principales contributions théoriques ayant structuré la notion de santé financière locale. Il s'articule en trois sections. La première retrace les origines économiques du concept, depuis les premiers travaux sur la viabilité fiscale jusqu'aux modèles contemporains de soutenabilité. La deuxième section s'intéresse aux indicateurs opérationnels utilisés dans les systèmes de suivi et d'évaluation municipale, en soulignant leurs logiques de construction et leurs limites. La troisième section amorce une réflexion critique sur l'universalisation de ces référentiels, en montrant en quoi leur transposition dans des contextes étatiques fragiles appelle à une relecture située, sensible aux asymétries institutionnelles et aux dynamiques de pouvoir qui traversent la gestion locale.

Ce cadrage théorique vise ainsi à jeter les bases d'une approche alternative : celle d'une évaluation financière ancrée dans les réalités des territoires postcoloniaux, fondée non seulement sur des ratios budgétaires, mais aussi sur une compréhension fine des conditions politiques, administratives et sociales qui façonnent les équilibres locaux.

1.1. Les approches économiques : viabilité, solvabilité, soutenabilité

L'analyse économique de la santé financière des collectivités territoriales repose traditionnellement sur trois notions centrales et interdépendantes : la viabilité, la solvabilité et la soutenabilité. Chacune de ces dimensions fournit un éclairage particulier sur la capacité d'une entité locale à assumer ses obligations financières, à maintenir ses services publics dans le temps, et à faire face à l'instabilité des ressources ou des charges.

1.1.1. Viabilité : un équilibre structurel des finances locales

La notion de viabilité financière constitue une pierre angulaire de l'analyse de la santé budgétaire des collectivités territoriales. Elle renvoie à la capacité d'une entité locale à maintenir un équilibre structurel de ses finances dans la durée, c'est-à-dire à couvrir l'ensemble de ses charges récurrentes grâce à des recettes ordinaires, stables et prévisibles, sans recourir de manière systématique à l'endettement ou à des ressources exceptionnelles. Une collectivité est dite viable lorsque son modèle de financement assure la continuité des services publics essentiels tout en préservant une marge de manœuvre pour anticiper les besoins futurs et absorber d'éventuels chocs économiques ou institutionnels (Berne & Schramm, 1986).

La littérature économique distingue la viabilité de la simple solvabilité. Là où la solvabilité traduit une aptitude conjoncturelle à honorer ses engagements financiers, la viabilité se définit comme une robustesse structurelle, ancrée dans l'équilibre entre ressources propres et charges de fonctionnement. Clark souligne dès 1984 que la viabilité implique la « capacité d'une collectivité à maintenir un niveau de services acceptable sans recourir à des ajustements fiscaux brutaux ni à des politiques d'endettement excessif » (Clark, 1988, p. 95). En d'autres termes, elle s'apparente à une condition d'autonomie financière qui permet aux autorités locales de planifier, de mobiliser et de gérer leurs ressources avec une certaine prévisibilité.

Dans la pratique, l'évaluation de la viabilité repose sur plusieurs dimensions interdépendantes. Premièrement, elle suppose une mobilisation fiscale suffisante et régulière : impôts locaux, taxes foncières, droits de marché ou redevances doivent permettre de couvrir la majorité des charges courantes. Deuxièmement, elle implique une maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin d'éviter que la rigidité budgétaire ne compromette les marges de

manœuvre en matière d'investissement (Hendrick, 2004). Enfin, la viabilité dépend de la capacité de la collectivité à résister aux aléas externes – transferts intergouvernementaux irréguliers, crises macroéconomiques, catastrophes naturelles – qui fragilisent l'équilibre budgétaire et accentuent la dépendance aux financements extérieurs (Smoke, 2015).

Dans les pays de l'OCDE, la viabilité est souvent garantie par un cadre réglementaire stabilisé : règles d'or budgétaires, plafonds d'endettement, mécanismes de péréquation fiscale. Dans les États institutionnellement fragiles, au contraire, l'absence de dispositifs de régulation efficaces expose les collectivités à des déséquilibres chroniques et à une dépendance structurelle aux transferts centraux (Dafflon, 1995). Cette situation rend particulièrement pertinente l'analyse de la viabilité, non seulement comme un indicateur technique de bonne gestion, mais aussi comme un révélateur des tensions entre autonomie locale et dépendance financière.

La viabilité doit ainsi être comprise comme une condition politique autant qu'économique. Elle garantit à la fois la capacité d'agir des gouvernements locaux et leur légitimité institutionnelle, dans la mesure où elle conditionne la qualité des services publics et la confiance des citoyens envers l'administration territoriale (Rajaonson & Tanguay, 2017). Plus qu'un simple ratio budgétaire, elle incarne la soutenabilité de l'action publique locale et la possibilité pour une collectivité de s'inscrire dans un horizon de développement durable et inclusif.

1.1.2. Solvabilité : honorer les engagements financiers dans le temps

La solvabilité constitue une dimension essentielle de la santé financière des collectivités territoriales. Elle renvoie à la capacité d'une administration locale à honorer l'ensemble de ses engagements financiers — qu'il s'agisse du remboursement de sa

dette, du paiement de ses fournisseurs ou du respect de ses contrats de service — dans des horizons temporels différenciés : court, moyen et long terme. Autrement dit, une collectivité est jugée solvable lorsqu'elle dispose non seulement des liquidités nécessaires à la couverture de ses charges immédiates, mais également d'une trajectoire budgétaire compatible avec le service de sa dette et la pérennité de ses missions fondamentales (Hendrick, 2004; Dafflon, 1995).

L'analyse de la solvabilité repose généralement sur un ensemble de ratios financiers bien établis. Parmi eux, on retrouve l'encours de dette rapporté aux recettes de fonctionnement, la capacité de désendettement — mesurant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette à partir de l'épargne brute — ou encore le ratio d'annuité, qui évalue le poids des remboursements annuels dans les charges de fonctionnement. Ces indicateurs, largement utilisés dans les systèmes d'audit et de notation financière, permettent de comparer la robustesse des collectivités et de fixer des seuils de vigilance (Kitchen & Slack, 2016).

La littérature distingue toutefois deux acceptions complémentaires : la solvabilité statique et la solvabilité dynamique. La première s'intéresse à la photographie budgétaire d'un exercice donné, en se concentrant sur la structure actuelle des recettes, des dépenses et des engagements financiers. La seconde adopte une approche prospective, intégrant les trajectoires d'investissement, les risques budgétaires potentiels et les chocs exogènes tels que la baisse des transferts intergouvernementaux, les fluctuations macroéconomiques ou les catastrophes naturelles (Clark, 1988). Dans les contextes institutionnels fragiles, cette dimension dynamique revêt une importance particulière : une collectivité peut apparaître solvable à court terme grâce à un transfert exceptionnel ou à un allègement

de dette, tout en restant structurellement vulnérable si ses recettes propres demeurent insuffisantes et incertaines (Smoke, 2015).

La solvabilité dépasse ainsi la stricte technicité comptable pour devenir un enjeu de gouvernance. Une commune solvable est en mesure d'assurer la continuité des services publics, de préserver la confiance des créanciers et des partenaires financiers, mais aussi de renforcer sa légitimité auprès des citoyens. À l'inverse, une situation d'insolvabilité chronique entraîne un cercle vicieux de désengagement institutionnel : réduction de l'offre de services, perte de crédibilité sur les marchés, dépendance accrue vis-à-vis de financements extérieurs, voire interventions coercitives de l'État central ou des bailleurs internationaux (Brinkerhoff, 2011).

Dans les économies avancées, la solvabilité est encadrée par des règles prudentielles — plafonds d'endettement, obligations de transparence comptable, tests de résistance financière. Dans les pays en développement, notamment dans les États fragiles, elle dépend beaucoup plus de la stabilité des transferts, de la qualité de la gestion locale et de la capacité à diversifier les sources de revenus (Bird & Slack, 2007). Elle devient alors non seulement une mesure financière, mais également un indicateur de résilience institutionnelle face à des environnements incertains et asymétriques.

Ainsi, la solvabilité doit être comprise comme la faculté pour une collectivité de maintenir un équilibre viable entre ses engagements passés, présents et futurs. Elle traduit la capacité de l'administration territoriale à inscrire son action dans le temps long, en conjuguant prudence budgétaire, responsabilité politique et adaptabilité stratégique.

1.1.3. Soutenabilité : maintenir l'équilibre dans la durée

La soutenabilité financière, ou fiscal sustainability, renvoie à une conception élargie de la santé budgétaire des collectivités locales.

Elle ne se limite pas à l'équilibre budgétaire immédiat mais interroge la capacité d'une collectivité à maintenir durablement cet équilibre tout en répondant aux besoins futurs de sa population. Cette notion intègre une dimension intergénérationnelle : une gestion soutenable est celle qui évite de reporter un fardeau excessif sur les générations à venir, que ce soit sous forme d'endettement, de réduction des services publics ou de dégradation du capital territorial (Bloch-Lainé, 1967; Ferlazzo, 2022).

La soutenabilité s'apprécie selon plusieurs paramètres. D'une part, elle suppose une adéquation entre les ressources mobilisables et l'évolution démographique : la pression fiscale ou l'endettement doivent être calibrés pour garantir des services publics à une population en croissance ou en mutation. D'autre part, elle exige une vision stratégique de long terme, intégrant des mécanismes de prévision, des règles de prudence budgétaire et des marges de flexibilité institutionnelle (IMF, 2019). L'introduction des règles d'or budgétaires, des plans pluriannuels d'investissement et des stress tests financiers dans de nombreux pays du Nord illustre cette volonté de rendre soutenable l'action publique locale (Pollitt & Bouckaert, 2011).

Dans les contextes institutionnellement fragiles, la soutenabilité se heurte à des défis spécifiques. L'instabilité politique, la volatilité des transferts intergouvernementaux et la faible diversification des bases fiscales compromettent la capacité à planifier sur le long terme. Comme le souligne Smoke, la soutenabilité y est moins une question de discipline budgétaire qu'un enjeu de résilience institutionnelle et sociale (Smoke, 2015). Une commune peut afficher des comptes équilibrés sur un exercice donné, tout en accumulant des fragilités structurelles qui hypothèquent son avenir : infrastructures non entretenues, dépendance excessive à des financements extérieurs, ou

incapacité à anticiper les effets du changement climatique (World Bank, 2021).

La soutenabilité est également une question d'équité intergénérationnelle et territoriale. Elle implique que les choix financiers ne compromettent pas la capacité des générations futures à bénéficier des mêmes opportunités de services et de développement. En ce sens, elle rejoint les débats sur la justice territoriale et la gouvernance durable : une fiscalité soutenable doit être suffisamment robuste pour financer les besoins présents, mais aussi assez équitable pour préserver le capital social, environnemental et économique des collectivités locales (Kuhlmann & Bouckaert, 2017).

Enfin, la soutenabilité s'impose comme une dimension politique autant qu'économique. Elle conditionne la confiance des citoyens envers leurs institutions, car elle garantit que les politiques locales ne se contentent pas de gérer le présent, mais préparent activement l'avenir. Elle constitue ainsi une véritable boussole de gouvernance, orientant les choix budgétaires vers la préservation d'un équilibre qui transcende les cycles électoraux et les aléas conjoncturels.

1.1.4. Vers une approche intégrée et contextuelle

Les trois dimensions classiques de l'analyse des finances locales – viabilité, solvabilité et soutenabilité – fournissent un cadre structurant, mais leur application mécanique s'avère insuffisante dans les contextes institutionnels fragiles. En effet, une collectivité peut paraître solvable grâce à un transfert exceptionnel ou à une cession d'actifs, tout en demeurant non viable si ses recettes propres restent faibles et incertaines. À l'inverse, une commune dotée d'une base fiscale relativement solide peut se retrouver temporairement insolvable à cause d'un aléa externe ou d'un décalage de trésorerie.

Dans les États marqués par l'instabilité, la rareté des ressources fiables, la volatilité des transferts intergouvernementaux et l'informalité des pratiques financières, ces catégories doivent être réinterprétées à la lumière du contexte local. Comme le soulignent Andrews, Pritchett et Woolcock, toute évaluation de la performance publique dans ces environnements nécessite une approche processuelle et adaptative, attentive aux pratiques effectives de gestion et aux bricolages institutionnels (Andrews, Pritchett, & Woolcock, 2017). Il ne s'agit donc pas de rejeter les notions classiques, mais de les adapter pour rendre compte des trajectoires différenciées des collectivités, notamment dans des pays comme Haïti, où l'architecture institutionnelle demeure inachevée et la dépendance financière chronique (Smoke, 2015).

Une approche intégrée et contextuelle implique de dépasser les indicateurs strictement comptables pour inclure des dimensions qualitatives et politiques. La santé financière locale doit être pensée comme le résultat d'un faisceau de facteurs : la qualité de la gouvernance, la stabilité des partenariats interinstitutionnels, la capacité d'innovation des élus et la mobilisation du capital social territorial (Cleaver, 2012). Cette démarche suppose de combiner les données budgétaires aux observations de terrain, aux entretiens et aux diagnostics territoriaux, afin de saisir les mécanismes informels, les marges d'adaptation et les pratiques quotidiennes de gestion qui échappent aux matrices comptables officielles (Schaer & Hanonou, 2017; Camargo & Koechlin, 2018).

L'enjeu n'est plus seulement de mesurer la conformité aux normes importées, mais de produire une évaluation utile à la décision locale, capable de valoriser les initiatives de résilience et de documenter les trajectoires différenciées d'autonomie financière. L'évaluation devient ainsi un levier de construction collective de connaissances, un outil de gouvernance partagée et

un instrument de reconnaissance politique des marges locales d'action (Hibou, 2012).

En définitive, l'approche intégrée et contextuelle ne cherche pas à uniformiser les diagnostics, mais à articuler des dimensions multiples – économiques, institutionnelles, sociales et politiques – dans une lecture située de la performance municipale. Elle ouvre la voie à un modèle d'analyse plus réaliste et plus équitable, apte à éclairer les choix publics et à soutenir des réformes adaptées aux réalités locales.

1.2. Les indicateurs de performance dans les pays de l'OCDE

Les pays de l'OCDE ont progressivement institutionnalisé des systèmes d'évaluation de la performance financière des collectivités territoriales, à travers des batteries d'indicateurs budgétaires et fiscaux standardisés. Ces instruments s'inscrivent dans un mouvement plus large de modernisation de l'action publique, influencé par le nouveau management public (New Public Management), visant à introduire dans la gestion publique des logiques d'efficience, de transparence et de comparabilité (Pollitt & Bouckaert, 2011).

Bien que les dispositifs varient selon les pays, on observe un socle commun d'indicateurs largement diffusés dans les systèmes d'audit, les référentiels comptables, les programmes de péréquation et les politiques d'endettement. Ces indicateurs sont généralement regroupés selon quatre dimensions : autonomie fiscale, équilibre budgétaire, capacité d'investissement et risque d'endettement.

1.2.1. Les indicateurs d'autonomie fiscale et de mobilisation des ressources

L'autonomie fiscale constitue l'un des indicateurs centraux de la santé financière des collectivités locales. Elle se définit par la

capacité des administrations territoriales à couvrir leurs dépenses courantes grâce à des recettes propres, c'est-à-dire des ressources qu'elles lèvent et administrent directement. L'indicateur le plus couramment mobilisé est le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales locales, ou encore la proportion de ces dernières dans les recettes totales. Cet indicateur traduit non seulement le degré d'indépendance vis-à-vis des transferts étatiques, mais également la force de la base économique locale et l'efficacité administrative dans la mobilisation des ressources disponibles (Bird & Slack, 2007).

À ce premier critère s'ajoute la notion d'« effort fiscal », qui mesure l'écart entre le potentiel fiscal théorique et les recettes effectivement collectées. Cet indicateur met en évidence la capacité d'une collectivité à mobiliser ses bases imposables, mais aussi la volonté politique et la légitimité institutionnelle nécessaires pour lever l'impôt (Bahl & Bird, 2008). Dans plusieurs pays de l'OCDE, l'effort fiscal est ainsi utilisé comme critère de péréquation, permettant d'ajuster les dotations de l'État central aux collectivités jugées les plus dynamiques dans leur mobilisation fiscale (Kitchen & Slack, 2016).

Cependant, ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence. D'une part, un haut degré d'autonomie fiscale n'est pas nécessairement synonyme de performance si la pression fiscale locale devient insoutenable pour les contribuables ou si elle accentue les inégalités territoriales. D'autre part, une forte dépendance aux transferts centraux n'implique pas toujours une faiblesse structurelle : dans certains cas, elle reflète une politique nationale de solidarité ou une stratégie de péréquation territoriale visant à compenser les déséquilibres économiques (Kuhlmann & Bouckaert, 2017).

La mobilisation des ressources ne se limite pas à la fiscalité directe et indirecte. Elle inclut également les redevances pour

services, les droits d'usage, les partenariats public-privé, et dans certains contextes, les contributions de la diaspora ou des bailleurs internationaux. Comme le souligne Faguet, la diversité des canaux de mobilisation constitue un indicateur de résilience institutionnelle : plus une collectivité parvient à élargir ses sources de financement, plus elle réduit sa vulnérabilité face aux aléas budgétaires (Faguet, 2014).

Dans les contextes fragiles, notamment en Haïti, ces indicateurs prennent une dimension particulière. Le faible niveau de formalisation de l'économie, l'absence de cadastres fiables et la résistance culturelle à l'impôt réduisent considérablement l'assiette fiscale (Boone, 2003). Dès lors, l'autonomie fiscale ne peut être analysée uniquement à travers des ratios budgétaires : elle doit être mise en relation avec les conditions politiques, sociales et institutionnelles qui déterminent la capacité réelle des collectivités à mobiliser et sécuriser leurs ressources (Smoke, 2015).

Ainsi, les indicateurs d'autonomie fiscale et de mobilisation des ressources doivent être compris comme des outils d'analyse multi-dimensionnels. Ils éclairent les rapports entre légitimité politique, performance administrative et vitalité économique, tout en soulignant les marges de manœuvre et les fragilités des collectivités. Plus qu'un simple exercice technique, leur interprétation s'inscrit dans une réflexion élargie sur la justice territoriale, la gouvernance locale et la soutenabilité des trajectoires de développement.

1.2.2. Les indicateurs d'équilibre et de soutenabilité budgétaire

L'équilibre budgétaire constitue l'un des piliers de l'analyse de la santé financière locale. Il s'agit de vérifier que les recettes courantes permettent de couvrir les dépenses courantes, garantissant ainsi la stabilité du fonctionnement ordinaire des

collectivités. Dans la littérature, cet équilibre est souvent mesuré par des ratios comparants, d'une part, les recettes courantes aux charges de fonctionnement, et d'autre part, les recettes totales aux dépenses consolidées, hors opérations exceptionnelles. Ces indicateurs offrent une lecture immédiate de la capacité d'une collectivité à maintenir un fonctionnement régulier sans recourir de manière systématique à l'endettement ou à des financements extérieurs instables (Dafflon, 1995).

Toutefois, la portée analytique de l'équilibre ne réside pas seulement dans une photographie comptable annuelle. Les systèmes modernes de gestion publique l'articulent à la notion de soutenabilité, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à maintenir cet équilibre dans le temps. En France, la LOLF (2001) et la loi NOTRe (2015) ont introduit des indicateurs de « solvabilité prévisionnelle » destinés à anticiper les déficits structurels et à renforcer la discipline pluriannuelle. De même, au Canada et en Australie, des ratios tels que l'operating surplus ratio ou le net financial liabilities ratio sont utilisés pour projeter la soutenabilité budgétaire à moyen terme (Kitchen & Slack, 2016). Ces instruments traduisent un changement de paradigme : d'une logique de simple conformité comptable, on passe à une logique de gouvernance anticipatrice, visant à identifier les vulnérabilités avant qu'elles ne deviennent des crises.

La soutenabilité budgétaire s'apprécie à travers trois dimensions complémentaires. La première est institutionnelle : elle suppose des cadres juridiques stables, des règles budgétaires claires et des pratiques d'audit fiables. La seconde est économique : elle intègre la croissance de la base fiscale, l'évolution démographique et les perspectives macroéconomiques du territoire (Berne & Schramm, 1986). Enfin, la troisième est politique : elle renvoie à la légitimité des choix opérés, notamment la répartition des charges entre

générations et la transparence des arbitrages budgétaires (Providence, 2019).

Dans les pays de l'OCDE, ces indicateurs constituent des outils de comparaison intercommunale et de pilotage stratégique. Mais dans les contextes institutionnellement fragiles, leur pertinence doit être relativisée. Comme le note Smoke, la soutenabilité y dépend moins de la sophistication des ratios que de la capacité des collectivités à résister aux chocs externes – instabilité politique, volatilité des transferts, catastrophes naturelles – et à ajuster leurs priorités budgétaires en conséquence (Smoke, 2015). Ainsi, un excédent budgétaire apparent peut masquer une incapacité à exécuter les dépenses prévues, tandis qu'un déficit ponctuel peut refléter un choix stratégique d'investissement productif.

En définitive, les indicateurs d'équilibre et de soutenabilité budgétaire ne doivent pas être appréhendés comme des normes figées mais comme des outils dynamiques, dont l'interprétation dépend des contextes institutionnels et territoriaux. Ils constituent des instruments précieux pour anticiper les déséquilibres structurels et orienter les politiques publiques, à condition d'être intégrés dans une lecture contextualisée, attentive aux capacités réelles et aux contraintes systémiques des collectivités locales.

1.2.3. Les indicateurs de capacité d'investissement et d'amortissement

La capacité d'investissement constitue un indicateur fondamental de la santé financière des collectivités locales, car elle traduit leur aptitude non seulement à maintenir le fonctionnement courant mais aussi à préparer l'avenir. Elle est généralement mesurée à partir de la capacité d'autofinancement nette (CAF), qui représente l'épargne disponible une fois déduites les charges financières, et du ratio d'épargne nette, indicateur révélant la marge réelle de financement après remboursement de la dette. Ces instruments permettent d'évaluer la soutenabilité des projets

d'équipement, leur faisabilité financière et la part des ressources internes mobilisables sans recourir systématiquement à l'endettement.

L'évaluation de la capacité d'investissement ne peut cependant se limiter à une mesure comptable. Elle inclut également le taux de réalisation des investissements, qui met en évidence l'efficacité de la planification et la capacité d'exécution des projets programmés. Dans les pays de l'OCDE, ce ratio est considéré comme un indicateur clé de la crédibilité budgétaire, puisqu'il relie les prévisions à l'effectivité des réalisations (Faguet, 2014). L'Allemagne, par exemple, intègre des indicateurs d'effort d'équipement par habitant dans les mécanismes de péréquation interrégionale, permettant d'apprécier l'équité territoriale des investissements publics (Kuhlmann & Bouckaert, 2017).

L'amortissement des investissements doit également être pris en compte. Il ne s'agit pas uniquement de mesurer l'encours de la dette contractée pour financer les équipements, mais d'analyser la capacité de la collectivité à absorber dans le temps le coût de renouvellement et d'entretien des infrastructures. Un projet peut sembler soutenable lors de sa mise en œuvre, mais devenir problématique si les charges futures d'entretien dépassent les capacités fiscales locales (Pollitt & Bouckaert, 2011). C'est pourquoi la littérature insiste sur l'importance d'intégrer les coûts de cycle de vie des infrastructures dans les analyses financières (World Bank, 2021).

Dans les contextes institutionnels fragiles, ces indicateurs prennent une dimension particulière. L'insuffisance de l'épargne locale, la volatilité des transferts et la faible capacité de maîtrise d'ouvrage publique limitent fortement la capacité d'investissement. Comme le rappelle Smoke, la dépendance aux bailleurs et aux financements extérieurs introduit une vulnérabilité structurelle, car elle expose les collectivités à des

logiques exogènes de priorisation qui ne reflètent pas toujours les besoins locaux (Smoke, 2015). L'analyse doit donc être élargie pour inclure la qualité des partenariats institutionnels, la fiabilité des transferts intergouvernementaux et l'aptitude à mobiliser des ressources alternatives (diaspora, partenariats public-privé, coopérations internationales).

En définitive, les indicateurs de capacité d'investissement et d'amortissement dépassent le simple calcul technique. Ils constituent de véritables outils stratégiques permettant de mesurer la possibilité pour les collectivités de planifier leur développement, d'assurer la durabilité des infrastructures et de préserver la justice intergénérationnelle. Leur pertinence réside dans une lecture contextualisée, intégrant à la fois les ratios comptables et les réalités politiques, sociales et institutionnelles qui conditionnent la capacité réelle d'action des administrations locales.

1.2.4. Les indicateurs de dette et de gestion du risque financier

L'endettement représente une composante centrale de l'analyse financière des collectivités locales, car il conditionne à la fois leur solvabilité immédiate et leur capacité d'action future. Les ratios d'endettement les plus fréquemment mobilisés – encours de dette rapporté aux recettes, charge d'intérêt, capacité de désendettement – offrent une lecture synthétique du poids de la dette dans les finances locales. Le ratio de couverture de la dette, qui compare le service annuel de la dette à l'épargne brute, constitue un indicateur particulièrement pertinent, puisqu'il permet d'apprécier la solvabilité de court terme et la marge de manœuvre laissée pour financer de nouveaux investissements.

Au-delà de ces ratios classiques, l'évaluation doit intégrer la structure de la dette. La proportion entre taux fixes et taux variables, la maturité des emprunts, ou encore l'exposition en

devises étrangères déterminent la vulnérabilité d'une collectivité aux fluctuations des marchés financiers. L'expérience de la crise de 2008 a montré que des collectivités fortement exposées aux produits financiers complexes pouvaient voir leur situation se détériorer brutalement, malgré une apparente soutenabilité budgétaire (Petersen & Strachota, 2010). C'est pourquoi les institutions internationales, telles que le FMI, recommandent de compléter les ratios traditionnels par des stress tests budgétaires, simulant l'impact de scénarios défavorables (hausse des taux, dépréciation monétaire, baisse des transferts) sur la capacité de remboursement (IMF, 2019).

La gestion du risque financier implique également une appréciation des garanties implicites ou explicites apportées par l'État central. Dans certains pays de l'OCDE, l'existence de mécanismes de supervision et de secours limite le risque de défaut municipal, mais elle peut aussi inciter à une forme de laxisme budgétaire connu sous le nom de « risque moral » (Oates, 2011). À l'inverse, dans les contextes fragiles où l'État est incapable d'assurer un tel soutien, la dette locale devient une source majeure de vulnérabilité systémique.

En Haïti, par exemple, l'endettement direct des communes reste faible, mais leur exposition aux risques financiers se manifeste par d'autres canaux : dépendance aux transferts aléatoires, absence de fonds de réserve, fragilité des systèmes de trésorerie, et recours ponctuel à des financements non conventionnels (PNUD & FONKOZE, 2022). Dans ces conditions, les indicateurs de dette doivent être complétés par des indicateurs de résilience financière, tels que l'existence de plans de continuité, la capacité à diversifier les sources de revenus ou la mise en place de dispositifs de mutualisation intercommunale.

Ainsi, la dette et le risque financier doivent être appréhendés conjointement. Les ratios d'endettement offrent une photographie

indispensable, mais c'est leur articulation avec des analyses structurelles, institutionnelles et contextuelles qui permet de saisir la vulnérabilité réelle des collectivités. L'enjeu n'est pas seulement d'éviter le surendettement, mais de construire une stratégie proactive de gestion des risques, apte à préserver la soutenabilité de l'action publique locale et la confiance des citoyens dans les institutions territoriales.

1.2.5. Les limites d'une standardisation technocratique

Si les indicateurs financiers offrent une grille d'analyse utile pour comparer les collectivités locales dans des environnements institutionnellement homogènes, leur transposition sans adaptation dans les contextes fragiles soulève des limites majeures. Les ratios budgétaires classiques – équilibre des recettes et dépenses, taux de recouvrement fiscal, capacité d'autofinancement – s'avèrent peu aptes à saisir la complexité des dynamiques sociales, politiques et territoriales qui structurent réellement la gouvernance locale. Comme le rappellent Kuhlmann et Bouckaert (2017), ces instruments disent autant par ce qu'ils révèlent que par ce qu'ils occultent : ils mesurent la conformité à une norme comptable, mais ne rendent pas compte des arrangements informels, des inégalités intercommunales ou des tensions politiques qui déterminent la santé financière des collectivités.

Dans les États du Sud, l'application mécanique de ces référentiels peut conduire à des diagnostics trompeurs. Une commune peut afficher un excédent budgétaire non pas parce qu'elle gère efficacement ses finances, mais parce qu'elle n'a pas pu exécuter ses dépenses prévues en raison de blocages administratifs, d'instabilité politique ou d'arbitrages imposés par l'administration centrale (Smoke, 2015). De même, un bon taux de recouvrement fiscal peut masquer une insoutenabilité sociale : la pression exercée sur des contribuables fragiles peut provoquer

un rejet de l'impôt et miner la légitimité de l'action publique (Pritchett, Woolcock, & Andrews, 2012).

Cette logique de standardisation technocratique repose sur un universalisme implicite, nourri par les programmes internationaux de notation et d'évaluation tels que PEFA ou le Fiscal Transparency Code du FMI. Ces instruments, largement diffusés par la Banque mondiale et d'autres bailleurs, véhiculent une conception normée de la « bonne gouvernance » financière, où la performance se réduit à des ratios de discipline budgétaire et de transparence comptable (IMF, 2019). Or, cette approche tend à invisibiliser les contraintes historiques et structurelles des administrations locales postcoloniales, marquées par des héritages institutionnels fragmentés et une dépendance chronique aux transferts extérieurs (Hibou, 2012).

Dans le cas haïtien, l'usage exclusif de ces indicateurs conduit à une disqualification implicite des collectivités perçues comme « non performantes », alors que leurs difficultés résultent moins d'une mauvaise gestion que d'un déficit structurel de ressources, d'une centralisation persistante et de rapports de force politiques asymétriques. Comme le souligne Cleaver (2012), toute analyse des finances locales en contexte fragile doit reconnaître l'importance des bricolages institutionnels, des régulations informelles et des stratégies d'adaptation mises en œuvre par les acteurs pour maintenir un minimum de services.

En définitive, les limites de la standardisation technocratique tiennent à son incapacité à articuler la dimension comptable avec la réalité politique et sociale des territoires. Une évaluation pertinente doit dépasser les tableaux de bord universels pour s'ancrer dans une approche contextualisée, processuelle et dialogique, intégrant données quantitatives, observations de terrain et compréhension fine des pratiques locales. Loin de délégitimer les indicateurs financiers, il s'agit de les repositionner

comme des outils partiels, devant être complétés par une lecture critique et qualitative de la gouvernance territoriale.

1.3. Vers une critique de l'universalisation des modèles fiscaux

L'essor des indicateurs de santé financière dans les pays de l'OCDE a contribué à l'émergence d'un référentiel globalisé de « bonne gestion locale », fondé sur la transparence budgétaire, l'autonomie fiscale, la soutenabilité de la dette et l'équilibre comptable. Si ces normes ont permis de structurer les systèmes d'évaluation internes et externes (cour des comptes, agences de notation, bailleurs de fonds), leur transposition dans les pays du Sud s'est souvent opérée sans prise en compte suffisante des contextes institutionnels, historiques et politiques dans lesquels les administrations locales évoluent (Bahl & Bird, 2008; Smoke, 2015).

1.3.1. L'universalisation des outils : entre diffusion normative et violence symbolique

L'influence croissante des institutions financières internationales et des modèles anglo-saxons a favorisé une standardisation technocratique des cadres budgétaires et fiscaux, légitimée au nom de la transparence et de la responsabilité publique. Des programmes tels que le Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA), l'initiative BOOST de la Banque mondiale ou encore le Fiscal Transparency Code du FMI ont diffusé un corpus d'indicateurs considérés comme universels, souvent adossés à des dispositifs de notation, de classement et de conditionnalité. Présentés comme neutres et techniques, ces instruments s'inscrivent dans un processus de diffusion normative à l'échelle mondiale (IMF, 2019).

Cependant, cet universalisme présumé n'est pas sans effets politiques. En postulant que la performance budgétaire se mesure

avant tout par la conformité à des ratios financiers et à des standards internationaux de « bonne gouvernance », ces dispositifs tendent à dépolitiser l'action publique locale (Hibou, 2012). La gestion budgétaire se trouve réduite à des équations de solvabilité, de soutenabilité et d'équilibre comptable, alors même que les marges de manœuvre locales sont profondément inégales et dépendantes de rapports de pouvoir asymétriques. Comme le soulignent Pritchett, Woolcock et Andrews, ces instruments contribuent à une « illusion de capacité » : les États et collectivités peuvent donner l'apparence de conformité tout en restant incapables d'exercer réellement leurs fonctions (Pritchett, Woolcock, & Andrews, 2012).

Cette universalisation produit une forme de violence symbolique, au sens bourdieusien du terme. En imposant des catégories exogènes comme références légitimes, elle invisibilise les régulations informelles, les ajustements contextuels et les négociations de survie qui structurent concrètement la gestion budgétaire dans les États fragiles (Schaer & Hanonou, 2017). Loin de refléter un déficit de rationalité, ces pratiques traduisent des formes alternatives de gouvernance et de régulation territoriale, ignorées par les matrices standardisées. En Haïti, par exemple, l'évaluation des finances locales à travers ces outils conduit fréquemment à la disqualification implicite des communes, jugées « non performantes » non pas en raison d'une mauvaise gestion intrinsèque, mais parce qu'elles opèrent dans des environnements institutionnellement instables, fiscalement contraints et politiquement fragmentés.

Ainsi, l'universalisation des instruments de mesure n'est pas un simple processus technique de diffusion de normes. Elle relève d'un rapport de force global, où les organisations internationales exportent des standards produits dans les pays du Nord, souvent sans prise en compte des héritages coloniaux, des asymétries

institutionnelles et des contraintes sociopolitiques locales (Cleaver, 2012). En conséquence, la prétendue objectivité de ces outils masque leur dimension performative : loin de se contenter d'évaluer, ils transforment et hiérarchisent les pratiques, consolidant un régime de gouvernement technocratique qui tend à marginaliser les voix locales.

En définitive, la critique de l'universalisation des outils ne consiste pas à rejeter toute tentative d'harmonisation méthodologique, mais à rappeler que l'évaluation financière est toujours un acte politique. Loin d'être neutres, les indicateurs participent à la production d'un ordre normatif international qui légitime certaines pratiques et en délégitime d'autres. La véritable question est donc de savoir comment construire des instruments d'analyse qui reconnaissent la diversité des contextes et valorisent les formes locales de rationalité, plutôt que de les effacer sous le poids de normes universalisantes.

1.3.2. Des contextes structurellement asymétriques

Dans les États postcoloniaux comme Haïti, les collectivités locales évoluent dans des environnements profondément asymétriques, qui fragilisent leur autonomie et limitent leur capacité de gouvernance. Contrairement aux hypothèses implicites des modèles issus de l'OCDE, ces communes ne disposent ni d'une base fiscale consolidée ni d'une maîtrise effective de leurs compétences. Elles dépendent largement de transferts intergouvernementaux imprévisibles, de ressources affectées et de financements exogènes issus des bailleurs internationaux. Cette dépendance n'est pas conjoncturelle mais structurelle : elle s'inscrit dans une architecture institutionnelle inachevée et dans un système budgétaire marqué par l'opacité, l'instabilité juridique et le poids des arbitrages politiques.

L'application mécanique des indicateurs standards dans de tels contextes accentue ces asymétries. Une collectivité peut être

qualifiée de « non performante » non pas en raison de carences de gestion interne, mais parce qu'elle est prisonnière de contraintes systémiques : insuffisance de personnel qualifié, centralisation des décisions, capture des ressources par des réseaux politiques ou clientélistes. Comme le souligne Olivier de Sardan, le dysfonctionnement ne réside pas toujours dans les pratiques locales, mais souvent dans la discordance entre normes importées et réalités du terrain (Schaer & Hanonou, 2017).

Ces asymétries sont également territoriales. Les communes urbaines, mieux dotées en ressources fiscales et bénéficiant de réseaux diasporiques, parviennent parfois à contourner partiellement la dépendance aux transferts. À l'inverse, les communes rurales ou enclavées restent enfermées dans des logiques de survie budgétaire, où la mobilisation des ressources repose davantage sur des arrangements informels que sur des dispositifs institutionnels stabilisés (Cleaver, 2012). Cette disparité territoriale reflète des héritages historiques : la centralisation coloniale et postcoloniale a structuré un système où les périphéries demeurent sous-administrées et sous-financées, tandis que les centres urbains concentrent l'essentiel des opportunités.

Enfin, les asymétries sont politiques. Les transferts intergouvernementaux sont rarement automatiques ou transparents : ils dépendent d'arbitrages centralisés, souvent liés à des calculs partisans ou à des rapports clientélistes. Comme l'observe Brinkerhoff (2011), cette configuration crée une vulnérabilité structurelle où les collectivités ne peuvent anticiper ni planifier leurs actions, faute de visibilité budgétaire. Loin de renforcer l'autonomie locale, ce système reproduit des logiques de dépendance verticale, compromettant toute tentative de gouvernance décentralisée.

Ces constats rappellent que les finances locales dans les États fragiles ne peuvent être comprises indépendamment de leur contexte institutionnel, historique et politique. Les asymétries qui traversent ces systèmes ne sont pas des anomalies temporaires, mais des traits constitutifs de leur fonctionnement. Une évaluation pertinente doit donc intégrer cette réalité, en privilégiant une lecture processuelle et contextualisée des finances municipales, plutôt qu'une comparaison normative fondée sur des indicateurs universels.

1.3.3. Repenser l'évaluation comme processus situé

La critique des approches standardisées invite à concevoir l'évaluation non comme un exercice purement technique, mais comme un processus situé, ancré dans les réalités politiques, sociales et institutionnelles des territoires. Plutôt que de plaquer des modèles exogènes, de nombreux auteurs appellent à une démarche contextuelle, processuelle et dialogique, capable de saisir les pratiques effectives, les bricolages institutionnels et les formes hybrides de gouvernance qui structurent la vie quotidienne des communes.

Cette perspective implique une redéfinition de l'objet même de l'évaluation. Loin de se réduire à la vérification de la conformité aux normes, elle vise à outiller la prise de décision locale, à reconnaître et valoriser les initiatives de résilience, et à documenter les trajectoires différenciées d'autonomie financière. Comme le souligne Cleaver (2012), les institutions locales se construisent souvent à travers des processus de « bricolage », où les acteurs combinent règles formelles, pratiques informelles et innovations contextuelles pour répondre aux contraintes. L'évaluation doit donc être en mesure de rendre visibles ces dynamiques, plutôt que de les invisibiliser derrière des ratios budgétaires universalisants.

Une telle posture suppose également de diversifier les méthodes. L'analyse financière doit être complétée par des observations ethnographiques, des entretiens et des diagnostics territoriaux, qui permettent de restituer les logiques pratiques de la gestion budgétaire et de comprendre les arbitrages politiques qui la façonnent. Andrews, Pritchett et Woolcock (2017) plaident ainsi pour des approches adaptatives de l'action publique, où l'évaluation devient un outil d'apprentissage collectif et non un instrument de sanction.

Repenser l'évaluation comme processus situé, c'est aussi reconnaître sa dimension politique. Elle ne se limite pas à produire des jugements techniques, mais contribue à la construction de légitimités et à la redistribution du pouvoir entre acteurs. En ce sens, l'évaluation peut être un instrument d'émancipation lorsqu'elle éclaire les marges de manœuvre locales et favorise le dialogue entre collectivités, citoyens et bailleurs. Mais elle peut également renforcer des logiques de domination si elle est conçue comme un mécanisme descendant de contrôle. C'est pourquoi Hibou insiste sur la nécessité de replacer l'évaluation dans une réflexion critique sur la bureaucratisation et la diffusion des normes globales de gouvernance (Hibou, 2012).

En définitive, concevoir l'évaluation comme un processus situé revient à en faire un espace de négociation, d'apprentissage et de co-construction. Il ne s'agit pas de rejeter les indicateurs financiers, mais de les réinscrire dans une lecture élargie, attentive aux contraintes locales, aux stratégies d'adaptation et aux potentialités de transformation. L'évaluation cesse alors d'être un simple rituel technocratique pour devenir un levier stratégique de gouvernance territoriale et un instrument de reconnaissance des dynamiques locales de résilience.

Conclusion du chapitre

Ce premier chapitre a permis d'examiner les fondements théoriques et méthodologiques qui ont structuré l'analyse de la santé financière des collectivités territoriales, principalement dans les contextes institutionnels stables des pays de l'OCDE. Trois enseignements majeurs peuvent en être tirés.

Premièrement, les approches économiques classiques – articulées autour des notions de viabilité, solvabilité et soutenabilité – ont offert un cadre analytique cohérent pour apprécier l'équilibre financier des administrations locales. Ces notions, largement intégrées aux modèles de gestion publique moderne, permettent de traduire des situations budgétaires complexes en indicateurs lisibles, comparables et mobilisables dans le pilotage de l'action locale.

Deuxièmement, l'institutionnalisation de systèmes d'indicateurs de performance dans les pays industrialisés a renforcé la capacité des États à surveiller, classer et évaluer les performances financières des municipalités. Toutefois, cette démarche repose sur un socle d'hypothèses – stabilité institutionnelle, transparence des comptes, autonomie fiscale, fiabilité des données – qui ne peut être tenu pour acquis dans les États fragiles ou en recomposition postcoloniale.

Troisièmement, une lecture critique de l'universalisation de ces modèles montre qu'en dehors des pays du Nord, l'application mécanique de ces référentiels conduit à des diagnostics biaisés, voire à des pratiques de disqualification institutionnelle. En invisibilisant les contraintes structurelles, les pratiques de contournement ou les régulations informelles, ces grilles d'analyse contribuent parfois à renforcer des injonctions technocratiques inadaptées, au lieu de produire un savoir utile et opérationnel pour les acteurs locaux.

Ces constats appellent une relecture épistémologique et méthodologique de la manière dont on évalue la santé financière municipale dans les contextes fragiles. Ils justifient la nécessité de concevoir un cadre d'analyse plus souple, plus contextuel et plus attentif aux dynamiques sociales et politiques qui façonnent les finances locales. C'est l'objet du chapitre suivant, qui propose une exploration des spécificités des États fragiles, en mettant l'accent sur les rapports de pouvoir, l'incomplétude institutionnelle et les formes hybrides de gouvernance qui structurent l'environnement fiscal et budgétaire des municipalités en Haïti et ailleurs.

Bibliographie

- Andrews, M., Pritchett, L., & Woolcock, M. (2017). *Building State Capability: Evidence, Analysis, Action*. Oxford: Oxford University Press.
- Bahl, R., & Bird, R. (2008). Subnational Taxes in Developing Countries: The Way Forward. *Public Budgeting & Finance*, 28(4), 1–25. Retrieved from <https://doi.org/10.1111/j.1540-5850.2008.00914.x>
- Berne, R., & Schramm, R. (1986). *The Financial Analysis of Governments*. Saddle River: Prentice-Hall.
- Bird, R. M., & Slack, E. (2007). An Approach to Metropolitan Governance and Finance. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 25(5), 729-755. Retrieved from <https://doi.org/10.1068/c0623>

- Bloch-Lainé, F. (1967). *Pour une réforme de la fiscalité locale*. Paris: Seuil.
- Boone, C. (2003). *Political Topographies of the African State: Territorial Authority and Institutional Choice*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Brinkerhoff, D. W. (2011). State Fragility and Governance: Conflict Mitigation and Subnational Perspectives. *Development Policy Review*, 29(2), 131–153.
- Camargo, C. B., & Koechlin, L. (2018). Informal Governance: Comparative Perspectives on Co-optation, Control and Camouflage in Rwanda, Tanzania and Uganda. *International Development Policy*, 10(1), 1-19. Retrieved from <http://journals.openedition.org/poldev/2646>
- Clark, T. N. (1988). The Fiscal Austerity and Urban Innovation Project. *PS: Political Science and Politics*, 21(1), 94-98. Retrieved from <https://www.jstor.org/stable/419969>
- Cleaver, F. (2012). *Development through Bricolage: Rethinking Institutions for Natural Resource Management*. London: Routledge.
- Dafflon, B. (1995). L'équilibre des budgets publics locaux : quelle stratégie et quels risques de dérapage ? *Politiques et Management Public*, 13(3), 141-165. Retrieved from

https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1995_num_13_3_2064

Faguet, J.-P. (2014). Decentralization and Governance. *World Development*, 53(1), 2–13. Retrieved from <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.01.002>

Ferlazzo, E. (2022). La comptabilité publique locale à l'épreuve de la finance toxique. *ACCRA, Association francophone de comptabilité*, 28(1), 7-38.

Hendrick, R. (2004). Assessing and Measuring the Fiscal Health of Local Governments: Focus on Chicago Suburbs. *Urban Affairs Review*, 40(1), 78–114. Retrieved from <https://doi.org/10.1177/1078087404268076>

Hibou, B. (2012). *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*. Paris: La Découverte.

IMF. (2019). *Fiscal Transparency Handbook*. Washington, DC: International Monetary Fund.

Kitchen, H., & Slack, E. (2016). *More Tax Sources for Canada's Largest Cities: Why, What, and How?* Toronto: Institute on Municipal Finance and Governance.

Kuhlmann, S., & Bouckaert, G. (. (2017). *Local Public Sector Reforms in Times of Crisis: National Trajectories and International Comparisons and The Future of Local Government in Europe*. London: Palgrave.

- Oates, W. E. (2011). *On the Theory and Practice of Fiscal Decentralization*. Kentucky: IFIR Working Paper, no. 2006-05.
- Petersen, J. E., & Strachota, D. R. (2010). *Local Government Finance: Concepts and Practices*. Zurich: ICMA Press.
- PNUD & FONKOZE. (2022). *Étude institutionnelle et financière des collectivités territoriales haïtiennes*. Port-au-Prince: PNUD & FONKOZE.
- Pollitt, C., & Bouckaert, G. (2011). *Public Management Reform: A Comparative Analysis – New Public Management, Governance, and the Neo-Weberian State*. Oxford: Oxford University Press.
- Pritchett, L., Woolcock, M., & Andrews, M. (2012). Looking Like a State: Techniques of Persistent Failure in State Capability for Implementation. *Journal of Development Studies*, 49(1), 1–18. Retrieved from <https://doi.org/10.1080/00220388.2012.709614>
- Providence, C. (2019). Nine indicators to assess the financial issues of local government administration in Haiti. *SCHOLEDGE International Journal of Management & Development*, 6(2), 7-24.
- Rajaonson, J., & Tanguay, G. A. (2017). A sensitivity analysis to methodological variation in indicator-based urban

sustainability assessment: a Quebec case study. *Ecological Indicators*, 83(1), 122-131. Retrieved from <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2017.07.050>

Schaer, C., & Hanonou, E. K. (2017). The Real Governance of Disaster Risk Management in Peri-urban Senegal: Delivering Flood Response Services through Co-production. *Progress in Development Studies*, 17(1), 38-53. Retrieved from <https://doi.org/10.1177/1464993416674301>

Smoke, P. (2015). Rethinking Decentralization: Assessing Challenges to a Popular Public Sector Reform. *Public Administration and Development*, 35(2), 97–112. Retrieved from <https://doi.org/10.1002/pad.1703>

World Bank. (2021). *Improving Municipal Finance in Haiti: Constraints and Opportunities*. Washington, DC: World Bank Group.